

Karachi : nouvelle plainte de blessés

Faute d'avoir obtenu qu'un juge instruisse leur plainte contre la DCN, six rescapés de l'attentat de Karachi ont saisi directement le doyen des juges d'une nouvelle plainte avec constitution de partie civile, qui va entraîner la désignation automatique d'un juge d'instruction.

Les six blessés reprochent à leur employeur des manquements graves à la sécurité. En particulier, la DCN n'aurait pas

tenu compte des menaces d'attentats « **explicites contre la France** » au Pakistan à l'époque. Une enquête préliminaire avait été ouverte en novembre 2011 par le parquet de Paris donnant lieu à l'audition, en janvier, des six salariés par les policiers de la Brigade de répression de la délinquance contre la personne (BRDP) de la police judiciaire parisienne. « **Depuis, nous n'avons plus aucune nou-**

velle, et le silence persistant des parquetiers nous oblige à saisir le doyen des juges d'instruction », a indiqué M^e Marie Dosé, avocate de l'un des salariés rescapés, en regrettant cette « **inertie** ».

■ « **Surpris par l'absence de réponse** »

Se disant « **surpris par l'absence de réponse du parquet** » plus de quatre mois

après le dépôt de la plainte, M^e Thibault de Montbrial, avocat des cinq autres salariés, a estimé que « **le dossier d'instruction du juge Trévidic recèle, en soi, suffisamment d'éléments pour démontrer la carence de la DCN qui a facilité la commission de l'attentat** ».

On a appris par ailleurs que les familles des victimes de l'attentat ont obtenu d'être parties civiles dans le volet fi-

nancier de l'enquête, suite à une ordonnance du juge Le Loire, qui instruit avec Renaud Van Ruymbeke l'enquête sur d'éventuelles rétrocommissions en marge de contrats d'armement avec le Pakistan et l'Arabie Saoudite. « **C'est une victoire pour les familles des victimes, d'autant plus que les magistrats ont jugé cette demande recevable contre l'avis du parquet** », a dit M^e Morice.